

Publié le 19 juin 2009

## Angers : Le Min défend le commerce de proximité

La Sominval aménage et gère le Min d'Angers élargi à la station fruitière et légumière de Vivy. Face aux instabilités des récoltes fruitières, le Min a diversifié ses services et équipements auprès des opérateurs. Depuis dix ans, ses activités se partagent entre agro-alimentaire et logistique. Son déménagement devrait s'imposer en 2026, fin de la concession municipale.



Pour la [Sominval](#), qui gère le Min d'Angers et la petite station de Vivy, les affaires vont plutôt bien. Il faut dire qu'il alimente, outre le Maine-et-Loire, quatre départements limitrophes. Les besoins majeurs de stockage pour la région proviennent des récoltes de fruits, les pommes surtout. Il y a dix ans, des intempéries ont détruit la récolte et laissé vides une bonne partie des chambres froides réservées. Les variations entre carence et surproduction ont conduit la Sem à ouvrir le site à d'autres opérateurs.

Le Min d'Angers présente des avantages non négligeables pour une entreprise : un emplacement très proche de l'autoroute, de la voie ferrée et du centre ville d'Angers, une prise en charge jusqu'à la gestion des déchets, la sécurité du gardiennage. C'est vers les opérateurs de logistique que s'est orientée la Sominval. Le Min d'Angers est devenu l'un des deux Min d'entrepôt frigorifique en France et ses activités se répartissent équitablement entre agro-alimentaire et logistique (30 % du CA). Après une stabilisation, le chiffre d'affaires augmente avec régularité depuis 2005. « Nous agissons toutefois dans l'intérêt public local, nous réservons donc des chambres froides pour le stockage des pommes, » explique le directeur de la Sominval. Mais une autre problématique émerge déjà pour Daniel Decamps : la concession du site, propriété de la Ville d'Angers, arrive à échéance en 2026.

« La forte urbanisation nous a rapproché du centre ville. Trop. Le terrain est désormais très convoité.  
» Anticipant la perspective inévitable d'un déménagement et face aux évolutions de la consommation, la question fondamentale se pose : un Min doit-il être maintenu ? Ses services propices à la petite entreprise, sa plate-forme qui dessert la dizaine de marchés hebdomadaires d'Angers, en disparaissant, modifieraient l'équilibre entre commerce de proximité et centrales de supermarché.

« Le Min est une pépinière de 70 entreprises générant 650 emplois et de 138 producteurs pour Vivy. Nous nous devons de raisonner avec l'entreprise, grossiste ou PME. En parallèle, le Min doit protéger son statut, alors que le « périmètre de référence », qui signifie qu'aucun grossiste ne peut s'installer en dehors du Min sans dérogation, devrait être supprimé comme le suggère la Directive Bolkestein. A mon avis, le Min, dans la perspective de la mutualisation des services, des équipements et des déplacements, ne peut que contribuer au développement durable. »